Concours national
femmes et sport

Concours national
femmes et sport
édition 2009

région Centre

Règlement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS, A LA JEUNESSE ET A LA VIE ASSOCIATIVE

CROS CENTRE FRANCE
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

La direction régionale de la jeunesse et des sports et le comité régional olympique et sportif organisent un concours **« femmes et sport »** en région Centre au cours de l'année 2009.

Ce concours a pour objectif de promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques ou sportives et leur accès aux responsabilités en région Centre.

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 :

Le concours est accessible à toute association et à toute personne, âgée d'au moins 16 ans, quel que soit son statut, sa situation sociale et son niveau de qualification. Les candidat(e)s mineur(e)s doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale.

Article 2 :

La participation au concours est ouverte à toute personne ou association initiatrice d'une action visant à promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques ou sportives et leur accès aux responsabilités en région Centre.

Article 3 :

L'action, initiative individuelle ou collective, devra obligatoirement être antérieure à la date de candidature et mise en œuvre pour cette quatrième édition, entre le 1er juin 2008 et le 29 avril 2009.

Article 4 :

Tous les types d'actions sont recevables. Cependant, elles doivent obligatoirement s'inscrire dans l'une des 3 catégories suivantes :

- le prix « Le coup de pouce », qui récompense une personne de moins de 30 ans pour son investissement exemplaire, au plan territorial, en qualité de bénévole sur cette thématique, quelle que soit la nature de son engagement [dirigeant(e), arbitre, sportif(ve), éducateur(trice)…

- le prix « Sport, filles et cités », qui récompense la meilleure stratégie ou action en matière de développement de la pratique - physique et sportive - féminine ou mixte (hommes / femmes), dans les quartiers urbains sensibles,

- Le prix « Le coup de cœur », qui récompense une personne pour son parcours et son investissement exemplaires, au plan territorial, en qualité de bénévole sur cette thématique, quelle que soit la nature de son engagement [dirigeant(e), arbitre, sportif(ve), éducateur(trice)…

Article 5 :

La dotation s'élève à 7500 € de récompense pour l'ensemble des prix. Deux prix existent dans chaque catégorie (premier prix 1500 euros / deuxième prix 1000 euros).

Article 6 :

Les candidat(e)s ne peuvent concourir que dans une seule catégorie de prix.

Article 7 :

Le présent règlement et les dossiers de candidature peuvent être :

- retirés sur demande écrite adressée à la direction départementale de la jeunesse et des sports de votre lieu de résidence (voir adresses ci-après).
- retirés sur demande adressée par courriel à l'adresse suivante : dr045@jeunesse-sports.gouv.fr
- téléchargés sur le site Internet de la direction régionale de la jeunesse et des sports à l'adresse suivante : http://www.drdjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr

Article 8 :

La date limite de dépôt des dossiers aux D.D.J.S. est fixée au jeudi 30 avril 2009. Les dossiers seront ensuite adressés **par votre DDJS**, pour le vendredi 22 mai 2009, à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des sports de la région Centre.

Article 9 :

Les résultats du concours seront notifiés par écrit et par téléphone aux candidat(e)s. La délibération du jury est fixée au 2 juin 2009 à partir de 9h30 à la D.R.D.J.S**.** La remise des prix sera organisée le mardi 23 juin 2009.

Article 10 :

Les lauréats s'engagent à mentionner le prix qui leur a été alloué sur tout document ou publication concernant l'action pour laquelle il a été attribué.

Article 11 :

Les décisions du jury sont souveraines.

Article 12 :

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Renseignements à :

Direction départementale du Cher de la jeunesse et des sports
27, rue Louis Mallet
BP 605
18 016 Bourges Cedex
Tel. 02 48 50 48 48
Fax 02 48 50 56 71
dd018@jeunesse-sports.gouv.fr

Direction départementale de l'Eure et Loir de la jeunesse et des sports
15, Place de la République
28000 CHARTRES
Tel. 02 37 20 50 98
Fax 02 37 36 28 97
dd028@jeunesse-sports.gouv.fr

Direction départementale de l'Indre de la jeunesse et des sports
Cité Administrative
Boulevard George Sand B.P 613
36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tel. 02 54 53 82 00
Fax 02 54 53 82 20
dd036@jeunesse-sports.gouv.fr

Direction départementale de l'Indre et Loire de la jeunesse et des sports
4, rue Albert Dennery - BP 2735
37027 TOURS Cedex 1
Tel. 02 47 70 11 00
Fax 02 47 70 11 11
dd037@jeunesse-sports.gouv.fr

Direction départementale de Loir-et-Cher de la jeunesse et des sports
28, avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS
Tel. 02 54 55 22 50
Fax 02 54 78 15 85
dd041@jeunesse-sports.gouv.fr

Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports
122, Faubourg Bannier
45 042 Orléans Cédex 1
Tel. 02 38 77 49 00
Fax 02 38 53 98 99
dr045@jeunesse-sports.gouv.fr